

Extrait du registre des délibérations

Le 25 septembre 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents : • ARCINS : Claude GANELON • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • CANTENAC : Fabienne OUVRARD, Philippe BRUNO, Roger DEGAS • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • LABARDE : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE • MARGAUX : Allan SICHEL • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Annette MAURIN

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Jean-Claude MARTIN, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Martine VALLIER, Jacques DELHOMME, Claude BERNIARD pouvoir à Gérard DUBO, Nathalie SCHYLER-SCHRODER pouvoir à Allan SICHEL, Christian DECAUDIN pouvoir à Josette JEGOU, Christian SAUVAGE pouvoir à Didier MAU, Pierre-Yves CHARRON, Christophe DEMILLY pouvoir à Annette MAURIN.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 28 • **Votants :** 35

Secrétaire de séance : Véronique SABACA

2014-2509-88 Demande d'une subvention complémentaire de l'association L'Oiseau Lire

L'association L'Oiseau Lire a sollicité la Communauté de Communes afin d'augmenter la subvention qui lui est allouée sur 2014. Un montant de 5 000 € a été prévu au budget primitif 2014 et lui a été versé.

Compte tenu des actions menées par l'association L'Oiseau Lire sur notre territoire, il vous est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 2 000 €.

La CAF dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) reverse à la Communauté de Communes 50% de la subvention, soit 3 500 € pour 2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Décide d'attribuer une subvention complémentaire de 2 000 € à l'association L'Oiseau Lire
- ▶ Sollicite un financement de 50 % auprès de la CAF dans le cadre de la CTG

Pour copie conforme
Arsac, le 26 septembre 2014

Le Président


